Epitre Sur Les Droits en Islam(6) Les droits des autres

<"xml encoding="UTF-8?>

Le droit du bienfaiteur qui t’a affranchi

Le droit du bienfaiteur qui t’a affranchi, c’est que tu saches qu’il a dépensé pour toi son argent, qu’il t’a sorti de l’humiliation de l’esclavage et de ses atrocités, pour l’honneur de la liberté et ce qu’elle a d’agréable. Il a brisé tes chaînes et t’a libéré des entraves de l’esclavage, il t’a fait sentir l’odeur de la dignité, il t’a sorti de l’emprisonnement de la contrainte, il t’a écarté du mal, il t’a donné la langue de la justice, et t’a rendu permise la vie dans le monde entier, il t’a rendu maître de toi, il t’a sauvé de l’emprisonnement et t’a permis d’être entièrement au service et l’adoration de ton Seigneur, et a renoncé à son argent, donc tu dois savoir qu’il t’est le plus proche après tes parents, vivants ou morts. Il est la plus digne des créatures à recevoir ton aide et ton secours devant Allah, ne refuse donc jamais de l’aider, chaque fois qu’il a besoin de .toi

Le droit de l’esclave que tu as affranchi

Le droit de l’esclave que tu as affranchi, c’est que tu saches qu'Allah a fait de toi son défenseur, son aide, son secours et son refuge. Il a fait de lui un moyen entre toi et Lui-même (Allah). Il est possible qu’il te protège du feu de l’Enfer, et ce bienfait dans l’autre monde, c’est de lui qu’il peut te parvenir, et dans ce monde, s’il n’a pas d’héritier, il peut te laisser son héritage en contrepartie de l’argent qu’il a dépensé pour lui et en plus de ses droits que tu as respectés. Et si tu n’as pas respecté ses droits, il se peut qu’il ne laisse pas son héritage. Il n’y .a de puissance qu’en Allah

Le droit de celui qui t’a fait du bien

Le droit de celui qui t’a fait du bien, c’est que tu le remercies, que tu te rappelles le bien qu’il t’a fait, que tu énonces aux autres ses bienfaits, que tu pries pour lui sincèrement entre toi et Allah, qu’Il soit exalté. Si tu agis ainsi, tu l’as donc remercié en secret et en public. Si tu peux, rends-lui le bien qu’il t’a fait, sinon, prends la décision de lui rendre ses bienfaits dès que tu .pourras

Le droit du muezzin

Le droit du muezzin, c’est que tu saches qu’il est celui qui te rappelle ton Seigneur et qui t’invite à la félicité. Il est ta plus grande aide dans l’accomplissement de tes obligations qu'Allah a décrété. Remercie-le pour cela comme tu remercies celui qui t’a fait du bien. Si dans ta maison tu donnes de l’importance à cela (la prière qu’il te rappelle), tu ne seras pas accusé par Allah. Sache qu’il est une bénédiction qu'Allah t’a accordée, sans aucun doute. Donc, agis de bonne .façon avec la bénédiction d'Allah, en louant Allah. Il n’y a de puissance qu’en Allah

Le droit de ton imam dans la prière

Le droit de ton imam dans la prière, c'est que tu sache qu'il est un ambassadeur entre toi et Allah, et un représentant. Il a parlé pour toi auprès d'Allah alors que tu n'as pas parlé pour lui. Il a prié pour toi et tu n'as pas prié pour lui. Il a invoqué (Allah) pour toi et tu n'as pas invoqué pour lui. Il t'a évité le souci d'être debout entre les mains d'Allah, et des réclamations à ton égard, et tu ne lui as pas évité cela. S'il y a des négligences en cela, c'est de sa faute, non la tienne. S'il est un pécheur, tu ne seras pas son associé, mais tu n'en seras pas honoré pour cela. Il t'a sauvé en se sauvant lui-même, et a sauvé ta prière en sauvant sa prière. Remercie-le donc pour cela. Il n'y a de puissance qu'en Allah.

Le droit de celui qui est assis à tes côtés (par exemple en réunion)

Le droit de celui qui est assis à tes côtés, c'est que tu sois doux avec lui et que tu sois bienveillant, que tu lui parles avec droiture, que tu ne le regardes pas avec colère, que tu lui parles de façon à ce qu'il te comprenne. Si c'est toi qui es allé le voir, tu es libre de le quitter quand tu veux, et si c'est lui qui est venu te voir, il est libre de te quitter quand il veut, et ne le quitte qu'avec sa permission. Il n'y a de puissance qu'en Allah.

Le droit de ton voisin

Le droit de ton voisin, c'est que tu surveilles ses biens lorsqu'il est absent, que tu l'honores lorsqu'il est présent, que tu l'aides et que tu lui rendes service dans tous les cas, que tu ne cherches pas à savoir ses défauts, que tu ne fouines pas pour lui trouver un vice, et si tu lui découvres un défaut sans le vouloir et sans le chercher, sois pour lui comme un mur et un

couvert (ne le divulgue pas), et si tu cherches dans sa conscience, bien que tu n'y parviendras pas, ne va pas écouter ses paroles sans qu'il le sache. Ne l'abandonne pas lorsqu'il est dans le besoin, et ne le jalouse pas lorsqu'il est dans la richesse. Oublie ses erreurs et pardonne ses faux pas et s'il a agi en ignorant avec toi. N'épargne pas ta douceur envers lui et reste calme avec lui. Réponds aux mauvaises paroles qu'on lui adresse, et protège-le des fourberies, et sois en bonnes relations avec lui. Il n'y a de puissance qu'en Allah.

Le droit de ton camarade (celui qui t'accompagne, en voyage (par exemple

Le droit de ton camarade, c'est que tu sois obligeant envers lui, si tu peux. Sinon, sois au moins juste envers lui et honore-le comme il t'honore. C'est aussi que tu le protèges comme il te protège, qu'il ne te devance pas dans ses attentions envers toi, et s'il t'a devancé, rends-lui la pareille. Ne sois pas négligent dans l'amitié qu'il mérite. Rends-toi obligé de le conseiller, de le défendre et de l'aider vers l'obéissance du Seigneur, et de secourir son âme du péché, et sois pour lui une miséricorde et non un châtiment. Il n'y a de puissance qu'en Allah.

Le droit de l'associé

Le droit de l'associé, c'est que s'il s'absente, tu t'occupes de ses affaires, et que s'il est présent, tu l'aides, que tu ne prennes aucune décision sans son accord, que tu ne règles aucune affaire sans le consulter, que tu surveilles ses biens, que tu ne le trompes pas ni sur une grande ni sur une petite chose. Car il nous a été transmis que la main d'Allah est avec les associés tant qu'ils ne se trahissent pas. Il n'y a de puissance qu'en Allah.

Le droit de l’argent

Le droit de l’argent, c’est que tu n’en prennes que ce qui est permis et que tu ne le dépenses que pour ce qui est permis, et que tu ne le dépenses pas inopportunément et que tu ne le dépenses que pour ce qui est de droit. Si cet argent te vient d'Allah, dépense-le dans la voie d'Allah et pour ce qui te permet d’arriver à Allah. Ne pense pas aux autres avant toi s’ils ne te remercieraient pas, et surtout ceux qui pourraient mal utiliser l’argent que tu leur donnes et qui pourraient mal le dépenser ; tu serais une aide pour eux dans cette action. Et s’il utilise bien ton argent et le dépense dans la voie d'Allah, c’est donc un profit et un avantage qu’il rempote et il te délivre du poids du péché, des regrets, des repentirs et du châtiment. Il n’y a de puissance .qu’en Allah

Le droit de ton créancier

Le droit de ton créancier, c’est que si tu peux, tu le payes, bien qu’il n’ait besoin de rien, que tu ne le renvoies pas et que tu ne retardes pas la dette, car le Prophète, que la Paix soit sur lui et sa Famille, a dit : "Qu’une personne retarde le paiement de ses dettes alors qu’elle en a les moyens, c’est de l’oppression et de l’injustice." Et si tu n’en as pas les moyens, prends son consentement avec de bonnes paroles, demande-lui de façon agréable, renvoie-le avec douceur, et du fait que tu as pris son argent, n’agis pas envers lui de mauvaise façon, car c’est .de la bassesse. Il n’y a de puissance qu’en Allah

Le droit de ton ami

Le droit de ton ami, c’est que tu ne le trompes pas, que tu n’agisses pas de façon hypocrite, et que s’il te fait confiance, que tu voies son intérêt avant ton préjudice, car tromper celui qui t’a .fait confiance est une forme d’usure. Il n’y a de puissance qu’en Allah

a. Le droit de celui qui plaide contre toi

Le droit de celui qui plaide contre toi, c'est que tu n'annules pas ses preuves si elles sont exactes, et que tu n'abroges pas ses revendications, et que tu combattes ton âme et que tu la maîtrises, et que tu sois témoin de ses droits avant même le témoignage d'autres témoins. C'est le droit qu'Allah a sur toi. Et si ses preuves sont fausses, traite-le avec bienveillance et fais-lui peur, et menace-le par sa religion. Apaise sa colère par le rappel d'Allah, évite les paroles et les cris inutiles qui ne peuvent pas être une réponse à l'agressivité de ton ennemi ; cela te fait commette un péché et aiguise la lame de son hostilité, car les mauvaises paroles .entraînent au mal et le bien détruit le mal. Il n'y a de puissance qu'en Allah

b. Le droit de celui contre qui tu plaides

Le droit de celui contre qui tu plaides, si ce que tu plaides est juste, c'est que tu lui parles avec douceur, car il lui est difficile d'entendre ta plaidoirie. Apporte-lui les preuves avec ménagement et laisse-lui un délai, sois bienveillant. Dans tes preuves, ne te laisse pas aller à des démêlés et des racontars, ainsi tu perdras tes preuves et tu n'obtiendras rien. Il n'y a de .puissance qu'en Allah

Le droit de celui qui te prend en conseil

Le droit de celui qui te prend en conseil, c'est que tu le conseilles si tu as un avis correct et que tu lui indiques ce que tu ferais si tu étais à sa place. Fais cela avec douceur et compassion car la douceur familiarise l'appréhension et la dureté appréhende la familiarité. Si tu n'as pas de bon avis et que tu connais une personne dont tu es sûre, indique-lui cette personne et guide-le vers elle. Ne néglige rien envers lui et ne manque pas de le conseiller comme il faut. Il n'y a de

.puissance qu’en Allah

Le droit de celui que tu prends en conseil

Le droit de celui que tu prends en conseil, c’est que tu ne lui en veuilles pas si son conseil est contraire à tes pensées, car l’avis des gens diffère et que si son conseil ne te plaît pas, tu es libre de le suivre ou non, mais il est interdit de l’accuser si tu le vois digne de conseil, tu dois aussi le remercier du conseil qu’il t’a donné. Et si son avis est le même que le tien, tu dois rendre louange à Allah et accepter son conseil avec remerciement dans l’attente qu’il vienne te .prendre en conseil pour que tu le récompenses. Il n’y a de puissance qu’en Allah

Le droit de celui qui prend ton avis

Le droit de celui qui prend ton avis, c’est que tu lui donnes ton avis de façon à ce qu’il accepte, d’une manière plaisante à ses oreilles, que tu lui parles selon sa compréhension, car chaque intelligence comprend et interprète à sa façon. Que ta méthode soit la douceur. Il n’y a de .puissance qu’en Allah

Le droit de celui du conseiller

Le droit de celui de qui tu prends l’avis, c’est que tu sois humble envers lui, que tu l’encourages, que tu l’écoutes afin de comprendre son avis, que tu voies. S’il dit vrai, rends louange à Allah et accepte ce qu’il dit. Et s’il se trompe, sois indulgent envers lui et ne lui en veux pas si tu sais qu’il n’a pas donné son avis avec négligence mais qu’il s’est seulement trompé, sauf si tu penses qu’il mérite d’être accusé. Dans ce cas, n’écoute plus aucune de ses paroles. Il n’y a de .puissance qu’en Allah

Le droit du plus âgé

Le droit du plus âgé, c'est que tu le respectes pour son âge et que tu honores son Islam s'il est des gens de mérite et qu'il a accepté l'Islam avant toi, et que tu ne te querelles pas avec lui, que tu ne marches pas devant lui et que tu ne le devances pas en chemin, que tu n'agisses pas envers lui de façon puérile. S'il t'ignore, supporte-le et honore-le pour son Islam et son âge car le droit de l'âge est égal au droit de l'Islam. Il n'y a de puissance qu'en Allah.

Le droit du plus jeune

Le droit du plus jeune, c'est que tu sois bon avec lui, que tu lui enseignes le bien et le mal, que tu l'éduques et que tu lui pardonnes, que tu dissimules ses défauts, que tu sois aimable envers lui, que tu l'aides, que tu fermes les yeux sur ses fautes de jeunesse car c'est ainsi qu'il peut se repentir, que tu le ménages, que tu ne le chicanes pas, car cela est mieux pour sa maturité.

Le droit du mendiant

Le droit du mendiant, c'est que tu lui donnes si tu sais qu'il est sincère et que tu as les moyens de satisfaire ses besoins, et que tu pries pour lui pour ce qui lui est arrivé, et que tu l'aides dans ce qu'il désire. Si tu n'es pas sûr de sa sincérité, que tu as déjà douté de sa pauvreté et que tu ne lui as rien donné, tu ne peux être certain que ce ne soit pas une ruse du Diable. Il veut t'écarter de cette chance et ce profit, être un obstacle entre toi et le rapprochement de ton Seigneur. Si tu ne lui donnes rien, sauvegarde son honneur et renvoie-le gentiment, et si tu as vaincu tes pensées à son sujet et lui as donné ce qu'il t'a demandé, cela fait partie des bonnes résolutions.

Le droit de celui à qui tu mendies

Le droit de celui à qui tu mendies, c'est que tu acceptes ce qu'il te donne en le remerciant et en reconnaissant son geste, et que tu lui demandes pardon. Et s'il refuse, que tu acceptes son excuse, que tu penses du bien de lui et que tu saches que s'il a refusé c'est son propre argent qu'il a refusé, et que le blâme n'est pas dans son argent, même si c'est une injustice qu'il a commise, car l'homme est injuste et ingrat.

Le droit de celui par qui Allah t'a rendu heureux

Le droit de celui par qui Allah t'a rendu heureux, c'est que si par son action il voulait ton bonheur, tu rendes louange à Allah en premier, puis tu le remercies pour ce qu'il a fait de la façon qu'il mérite et que tu le récompenses et que tu sois prêt à lui rendre la pareille. Si par son action il ne voulait pas (ton bonheur), que tu rendes louange à Allah et que tu le remercies et que tu saches que cela vient d'Allah et que c'est par Lui qu'il a été envoyé. Et tu dois aimer cette personne car elle a été une cause parmi les causes des bienfaits d'Allah. Souhaite-lui du bien, car toutes les causes des bienfaits sont une bénédiction même s'il n'avait pas pensé ton bien. Il n'y a de puissance qu'en Allah.

Le droit de celui par qui la destinée t'a rendu malheureux

Le droit de celui par qui la destinée t'a rendu malheureux par une parole ou une action, c'est que s'il l'a fait volontairement, il est préférable que tu lui pardonnes, car c'est une sujétion pour lui et cela fait partie des bonnes manières avec la quantité qu'il y a de ces gens-là entre les créatures, car Allah a dit :"Quant à ceux qui après avoir subi un tort se font justice à eux-mêmes, voilà ceux contre lesquels aucun recours n'est possible.

Le recours n’est possible que contre ceux qui sont injustes envers les hommes et qui, sans raison, se montrent violents sur la terre, voilà ceux qui subiront un châtiment douloureux. Mais celui qui est patient et qui pardonne, fait montre des meilleures dispositions." (Sourate 42, verset 21) Et Il a dit, qu’Il soit exalté : "Si vous châtiez, châtiez comme vous l’avez été, mais si vous êtes patients, c’est mieux pour ceux qui sont patients." (Sourate 16, verset 12) Cela s’il la fait volontairement, et s’il ne la pas fait volontairement, ne te venge pas de lui injustement, tu lui répondrais ainsi volontairement par un mal pour une erreur. Agis avec lui avec douceur et .amitié. Il n’y a de puissance qu’en Allah

Le droit de tous tes coreligionnaires

Le droit de tous tes coreligionnaires, c’est que tu leur veuilles du bien, que tu sois clément envers eux, que tu sois bon avec ceux d’entre eux qui sont mauvais, que tu les consoles, que tu les corriges, que tu remercies ceux qui font du bien (pour eux-mêmes ou pour toi), car le bien qu’ils se font, c’est ton bien tant que cela ne t’apporte pas de mal et que tu n’en sois pas gêné. Ensuite, que tu pries pour eux tous et que tu les aides. Tu dois les estimer selon leur valeur, les vieux comme ton père, les jeunes comme tes enfants, et les autres comme tes frères. Sois obligeant, bon et compatissant envers ceux qui viennent à toi et agis envers ton frère comme il .est obligatoire d’agir envers son frère

Le droit des minorités religieuses

Le droit des minorités religieuses (qui ont le droit de protection du gouvernement Islamique par l’impôt qu’ils payent, non pas celles qui combattent l’Islam), c’est que tu acceptes pour elles ce qu'Allah a décrété et que tu respectes le pacte d'Allah vis-à-vis d’elles, et que tu leur remettes ce qui leur est dû, que tu négocies avec eux comme Allah l’a décrété. Ne les opprime pas et respect leurs droits de protection qu'Allah leur a accordé, reste fidèle au pacte d'Allah et du Prophète, que la Paix soit sur lui et sa Famille, car il nous est parvenu que le Prophète a dit :

."Celui qui viole un pacte, je suis son adversaire." Crains Allah, il n’y a de puissance qu’en Allah

Voilà donc cinquante droits qui te concernent, ne les viole dans aucun cas, il est obligatoire pour toi de les respecter et de les accomplir et de demander l’aide d'Allah, qu’Il soit exalté, pour .cela. Il n’y a de puissance qu’en Allah, louange à Allah, Seigneur des mondes